



Avis A.1284

**Avis conjoint du CESW et du CPS portant
sur le Rapport d'activités 2015 de l'AEI**

Adopté par le Bureau du 6 juin 2016

2016/A.1284

1. SAISINE

Le 28 avril 2016, le Conseil d'Administration de l'AEI a approuvé le rapport d'activités pour l'année 2015.

Le 12 mai 2016, conformément à l'article 15 du décret du 28 novembre 2013 portant création de l'AEI, ce rapport a été transmis au CESW et au CPS afin qu'ils fassent part de leurs remarques de manière conjointe. Cet avis est attendu dans les 30 jours.

2. EXPOSE DU DOSSIER

Avant-propos

L'AEI a été constituée en novembre 2014 ; ce rapport est donc son premier rapport d'activités. L'année 2015 y est présentée comme une année charnière et les actions développées se sont appuyées sur les bases posées par l'ASE et l'AST ainsi que sur l'expertise des équipes en place.

Présentation du rapport

Les activités de l'AEI en 2015 concernent principalement les thématiques suivantes :

1. L'entrepreneuriat et la création d'activités nouvelles

Quatre dispositifs visent à soutenir le développement de l'entrepreneuriat :

- la sensibilisation et la formation des jeunes : plus de 20.000 jeunes de l'enseignement primaire au supérieur ont participé aux actions menées ;
- la formation continuée des enseignants : 1.325 heures ont été données à 93 enseignants et 29 ont profité de l'accompagnement pédagogique ;
- le soutien aux écoles entrepreneuriales : 17 dossiers ont été sélectionnés pour 2015-2016, ils concernent plus de 7.800 jeunes du secondaire et du supérieur ;
- le dispositif « étudiants entrepreneurs » : 5 dispositifs ont été mis en place et ont accompagné 40 projets.

Concernant l'entrepreneuriat féminin, un plan d'action proposé par l'AEI a été adopté par le Gouvernement wallon fin 2015. Il comprend trois axes : le pilotage budgétaire et la coordination des opérateurs agréés par le FSE, des appels à projets incluant des rôles modèles et du tutorat, des actions spécifiques à l'AEI.

Dans le cadre de son action de tutorat, le réseau Entreprendre Wallonie a sélectionné 32 projets (22 créations, 3 reprises et 7 développements). NYUKO a quant à lui accompagné 17 projets innovants.

Une nouvelle offre de services a été développée en matière d'Intelligence Stratégique. Il s'agira de développer la professionnalisation de l'accompagnement et des services spécialisés et de créer un pôle de formation dans ce domaine. Deux cycles de formation et quatre IS Game ont pris place en 2015.

Le Centre pour entreprises en difficulté en Wallonie (CEd-W) a poursuivi ses activités. En 2015, 553 appels ont été reçus dont 276 ont été traités par le Centre (90 missions d'assistance, 154 dossiers orientés « continuité » et 40 orientés « arrêt »).

2. Les réseaux, l'innovation et la croissance des entreprises

L'AEI a un rôle de structuration, de pilotage et d'évaluation des opérateurs. Un plan d'action visant ce réseau unifié et élargi a été défini. Ce dernier est composé des opérateurs de l'animation économique, des agences conseils en économie sociale et des opérateurs spécialisés (réseau LIEU-Adisif, Wal-Tech, InnovaTech, PICARRE, NCP Wallonie, Wallonie Design, incubateurs, EEN-Wallonie). En 2015, les actions ont visé la préparation et la conclusion des contrats d'objectifs que chaque opérateur doit passer avec la Région et l'AEI (63 contrats signés fin 2015), la présentation des missions de l'AEI et la diffusion de bonnes pratiques entre opérateurs (poursuite des activités de l'Observatoire des Tendances, projet « TRANSINNOV », projet « CREAMAT »).

L'agence a réalisé une cartographie des initiatives menées ayant trait aux métiers et compétences au cours des années précédentes. Sur cette base, une nomenclature des types de métiers exercés par les opérateurs a été définie. Après consultation des opérateurs, une première offre de formations a également été établie.

Des actions ont également été menées en matière :

- de collecte et d'exploitation des données disponibles au sein du réseau ;
- de développement d'une culture commune (organisation de 7 Réveil en Form') ;
- de gouvernance, de suivi et d'évaluation des actions menées par les membres du réseau.

3. Le support aux entreprises

L'AEI est en charge de la gestion des chèques technologiques. En 2015, 1.144 chèques ont été attribués pour 78 demandes. Sur la période 2009-2015, 1.635 dossiers ont été acceptés. Le nombre moyen de chèques par dossier est de 15 et le nombre médian est de 10. 32 prestataires différents sont impliqués : 21 centres de recherche agréés et 11 centres de Hautes Ecoles. 738 entreprises différentes ont eu recours à cet instrument. Environ deux tiers des dossiers et des chèques technologiques accordés relèvent du programme « Compétitivité ».

Un chèque Propriété Intellectuelle fera son apparition en 2016. L'AEI a participé aux travaux de préparation de ce nouveau dispositif en collaboration avec l'Administration wallonne.

Concernant les bourses de préactivité, 150 ont été accordées en 2015 sur 413 dossiers déposés. Depuis 2009, 1.040 bourses de préactivité ont été octroyées et 380 entreprises ont pu bénéficier d'une bourse d'innovation.

L'évaluation réalisée en 2015 met en avant les points suivants :

- de très bons taux de création d'activité (63%) et de pérennité (95%) ;
- un changement de statut pour 90% des bénéficiaires sans emploi ;
- des changements concrets au sein des entreprises bénéficiaires.

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des starters, 53 demandes d'accompagnement sont parvenues à l'Agence dont 33 étaient recevables. L'AEI a également poursuivi les efforts de rationalisation du nombre d'opérateurs pour aboutir à 12 opérateurs agréés en ce domaine.

Outre ces aides financières, l'AEI a également participé à la mise en œuvre du dispositif « Portefeuille Entreprises » qui se concrétisera en 2016.

4. Les nouveaux modèles d'innovation

Au cours de cette année 2015, l'Agence s'est également engagée dans 5 thématiques liées aux nouvelles formes d'innovation : les circuits courts, l'économie circulaire, le Plan « Economie sociale coopérative et solidaire », l'économie de la coopération et l'économie créative.

5. Les actions de communication

Le rapport présente les nombreuses actions menées en termes de communication tant à l'externe, qu'à l'interne et au sein du réseau d'opérateurs piloté par l'AEI.

6. La gouvernance

Le rapport rappelle la composition et le rôle du Conseil d'Administration ainsi que des divers comités qui composent l'Agence.

3. AVIS

Le CESW et le CPS prennent acte du rapport d'activités 2015 de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI). Ils estiment que celui-ci est particulièrement bien structuré et illustre l'importance des nombreuses missions confiées à l'AEI au cours de l'année 2015.

Toutefois, concernant les réalisations à proprement parler, les Conseils soulignent le fait que leur concrétisation est parfois difficile à appréhender. En effet, certaines informations restent très générales et certains éléments manquent de clarté et ne permettent pas toujours de distinguer les intentions des objectifs et des actions de chacun.

Pour l'avenir, afin de mettre davantage en valeur les réalisations de l'Agence et des réseaux qu'elle pilote, les deux Conseils demandent que ce rapport fasse apparaître une synthèse des activités de l'année de chaque catégorie d'opérateurs (les agences conseils en économie sociale et les opérateurs de l'animation économique et technologique, qu'ils soient de première ligne ou spécialisés).

Par ailleurs, le CESW et le CPS préconisent qu'une réflexion soit menée au sein de l'Agence sur la définition d'indicateurs d'impact afin que ces derniers puissent être intégrés dès la prochaine édition du rapport d'activités de l'Agence.
